

Assurance vie : êtes-vous suffisamment couvert?

On entend souvent que les Québécois sont surassurés, surtout lorsqu'il est question d'assurance vie. S'il est vrai qu'un excès de prudence ne peut pas faire de mal, adhérer à une telle police n'est pas essentiel pour tout le monde.

Avez-vous besoin d'une assurance vie individuelle?

Environ 88% des employeurs nord-américains proposent une assurance vie dans leur plan collectif, il s'agit du troisième avantage social le plus fréquent. Il est donc probable que vous souscriviez déjà à ce type de police de base. En général, l'indemnité qu'elle offre couvre un an de votre salaire. Si c'est votre conjoint assuré par le même contrat qui décède, on parle normalement d'un montant de 10 000\$ ou 20 000\$.

Pour certains, c'est amplement suffisant. Si vous êtes célibataire, sans enfants mineurs ou sans dettes transférables à votre entourage, vous n'avez peut-être pas besoin d'une protection supplémentaire. Il suffit de calculer l'ensemble de vos obligations (principalement vos dettes) et d'y soustraire vos actifs (REER après impôt, maison, CELI, placements...). Si le résultat est positif, maximiser votre patrimoine pourrait être préférable.

Avant d'entamer vos recherches, posez-vous donc la question suivante : si vous décédiez demain matin, est-ce que quelqu'un serait soudainement accablé par un lourd fardeau financier?

Un produit pour chaque situation

Si vous avez répondu oui à la question précédente, commencez par identifier vos besoins. En général, deux raisons poussent les gens à souscrire à une assurance vie : l'endettement (prêt, hypothèques...) et la responsabilité financière (enfant, parent, conjoint). L'assurance vie leur permet ainsi de ne pas transférer de fardeau à leurs proches. Demandez-vous ensuite si ces obligations sont permanentes ou temporaires.

enfants et votre hypothèque, par exemple, engendrent des charges financières passagères : vos enfants deviendront adultes et votre hypothèque sera éventuellement remboursée. Il devient alors préférable d'adhérer à une assurance vie dont la durée couvrira celle de vos obligations. Il peut s'agir de 10, 20 ou même 60 ans. Puisqu'elles ont une échéance, ces assurances sont beaucoup plus abordables. Elles vous permettent également de réévaluer vos besoins à la fin du contrat. Vous pouvez ainsi reconduire votre police, en prendre une différente ou vous en passer.

Les situations dans lesquelles une assurance permanente est essentielle sont moins courantes. Contrairement aux produits temporaires, ces polices ont des primes au montant fixe et vous couvrent durant toute votre vie. Elles sont généralement privilégiées par les gens qui sont responsables d'enfants handicapés qui ne seront jamais autonomes. Une assurance permanente peut également vous servir si vous souhaitez financer un don à une œuvre de charité et même si vous avez un patrimoine important à protéger ou bonifier. L'indemnité qui sera versée à vos héritiers leur permettra alors de couvrir les dettes fiscales associées à votre succession et de maximiser la transmission de votre patrimoine.

Au-delà de ces cas de figure, l'assurance vie peut aussi faire partie d'un plan de succession pour plusieurs raisons : protection d'un chalet ou d'un immeuble ayant pris de la valeur, rachat d'un partenaire d'affaires, remplacement d'un employé ou actionnaire clé, maintien du style de vie de votre famille...

Lorsque vous aurez décidé d'adhérer à une assurance vie individuelle, plusieurs questions seront encore à éclaircir : montant de la couverture, importance de la prime, sélection d'un assureur, analyse des exclusions, évaluation de votre assurabilité. Pour naviguer à travers la panoplie de choix disponibles sur le marché et pour optimiser votre profil d'assurances, les [conseils d'un professionnel en sécurité financière](#) feront toute la différence!

[\[Retour à l'accueil du Conseiller financier\]](#)



Partagez avec :



Une publication du

